

Le 12 mars 2007

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures 00, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Drolet, maire suppléant. Monsieur Yvon-Paul Morissette, conseiller et monsieur Germain Tremblay, maire, sont absents avec motivation.

- Rés. 07-115 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.
- Rés. 07-116 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal engage monsieur Jean Fleury pour agir comme inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement pour la période du 19 mars au 31 août 2007, au taux de 17 \$/l'heure.
- Rés. 07-117 Attendu que la municipalité a conclu une entente avec la ville de Beaupré pour la fourniture de services pour l'opération et l'entretien des postes de pompage PF-1, PF-2 et PF-3, du régulateur de débit et de la chambre de mesure;
Attendu que l'entente prévoit que les travaux essentiels à l'opération des équipements doivent être réalisés avant leur prise en charge par Beaupré;
Attendu que toute la surveillance des postes de pompage doit se faire par le personnel de l'usine à l'aide de la télémétrie;
Attendu que les postes de pompage ne sont pas raccordés à l'usine d'épuration;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les propositions de Cribtec inc. pour l'acquisition et l'installation d'un automate au poste PF-2 et pour la programmation et la mise en service des postes PF-1, PF-2 et PF-3, pour un montant total de 9 135 \$ + taxes.
- Rés. 07-118 Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que toute demande d'autorisation pour l'approbation de plans soit accompagnée d'une entente de cession des infrastructures liant le requérant à la municipalité;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal s'engage à accepter la cession en sa faveur de la rue du Flanc – Phase II de la compagnie 9151-2822 Québec inc. (Messieurs Nicolas Boucher et Lincoln Anderson) lorsque les travaux de construction seront complétés et approuvés par les ingénieurs de la municipalité. Le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer la *Convention et promesse de vente* concernant les services publics du développement résidentiel de la rue du Flanc.

Levée de l'assemblée à 19 heures 30

André Drolet, maire suppléant

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés